



AVIS PUBLIC

**Propriété sise au 770, chemin Olivier (lots 1 963 846, 1 963 859 et 1 963 860)
secteur Saint-Nicolas**

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest qui se tiendra le **mercredi 20 février 2019, à 18 h 30**, à la salle du conseil d'arrondissement située au 711, avenue Albert-Rousseau, Lévis (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), le conseil statuera sur la demande suivante :

- Rendre conforme la hauteur maximale d'un bâtiment principal pour un agrandissement à 13,9 mètres au lieu de 13 mètres tel que prescrit par l'article 17 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur cette demande.

Donné à Lévis, le 5 février 2019

Hélène Jomphe, chef de service